

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Programmes-CSP-et-ministere>



école & société

Programmes, CSP et ministère...

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : mardi 26 juin 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Zéro consultation des organisations représentatives des enseignants en amont, reprise à son compte des "recommandations pédagogiques" du ministre dans ses projets, auteurs inconnus, le fonctionnement du Conseil Supérieur des Programmes a changé, et pas pour le mieux...

Le 18 juin 2018, le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) a publié sur sa page dédiée du site <https://www.education.gouv.fr/> ses « projets d'ajustement et de clarification » des programmes de français, mathématiques et Enseignement Moral et Civique pour les cycles 2, 3, et 4.

Jusque là, rien à redire, c'est la procédure habituelle : le CSP fait des propositions, les rend publiques, puis le ministre par l'intermédiaire de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) s'en empare partiellement ou en totalité et élabore les projets de textes réglementaires qui seront soumis à l'avis consultatif du Conseil Supérieur de l'Éducation. Ils seront ensuite publiés et deviendront la référence réglementaire, le programme. En revanche, ce qui est plus gênant, c'est que le CSP, saisi depuis janvier 2018 par le ministre, n'ait pas jugé utile de rencontrer les organisations syndicales, les organisations professionnelles, les chercheurs et didacticiens pour effectuer un premier bilan de la mise en oeuvre des programmes concernés, identifier des pistes d'amélioration et les mettre en débat. De plus, on ignore qui a rédigé ces "projets d'ajustement et de clarification".

Encore plus gênant pour l'indépendance des travaux du CSP, il se trouve que les principales modifications apportées aux programmes de français et mathématiques sont des importations directes des « recommandations pédagogiques » rédigées par la DGESCO, signées de la main du ministre et publiées en mai dernier.

A quoi sert le CSP s'il n'est que la courroie de transmission de projets élaborés à la DGESCO ?

Si par hasard l'idée venait au parlement de le supprimer, il ne faudra pas qu'il s'étonne si bien peu se mobilisent pour le défendre.

On se souvient que le CSP est resté sans président pendant des mois après la démission de Michel Lussault. Vu le peu de goût de JM Blanquer pour les institutions « indépendantes », on comprend que la place manquait d'attractivité, tant les marges de manoeuvre s'annonçaient limitées. L'épisode en cours confirme toutes les inquiétudes.